

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle communautaire d'Arntfield, au 15 avenue Fugère, quartier d'Arntfield, le lundi 13 mai 2024 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Louis Dallaire,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Est absent :

Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac
-----------------------------	----------------	----------------------

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et M<sup>e</sup> Angèle Tousignant, greffière.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1305**

**Rés. N° 2024-460** : Il est proposé par le conseiller Stéphane Girard appuyé par le conseiller Guillaume Beaulieu et unanimement résolu que le **projet de règlement N° 2024-1305** modifiant le règlement sur les dérogations mineures N° 2015-849 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de permettre l'octroi d'une dérogation mineure dans le cas du non-respect du nombre minimal de cases de stationnement pour un usage des groupes « Commerces (C) » et « Services (S) » exercé sur un terrain à l'intérieur d'une zone « 1000 » à « 3999 » ou pour tout usage exercé sur un terrain à l'intérieur d'une zone « 6000 » à « 6999 », qui auparavant ne pouvait faire l'objet d'une telle dérogation, soit adopté et signé tel que ci-après reproduit et qu'il soit soumis à la consultation publique qui sera tenue le **17 juin 2024 à 19 h 55**, à la salle du conseil, située au 5<sup>e</sup> niveau de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-1305**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le présent règlement modifie le règlement sur les dérogations mineures N° 2015-849, tel que ci-après mentionné.
- ARTICLE 2** L'article 16 intitulé « DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VIGUEUR POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE » est modifié par l'abrogation du paragraphe 7) du premier alinéa.
- ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**